

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du **31 mars 2023** à 20h00 selon convocation en date du 27 mars 2023

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : M BOUILHAC

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Délibération N°2023-020 : Affectation du Résultat - Budget Communal

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

⇒ Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	212 315.39 €
(Report à nouveau créditeur ou débiteur)	
⇒ Résultat d'investissement antérieur reporté :	87 224.84 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022 :

⇒ Solde d'exécution de l'exercice :	- 68 402.88 €
⇒ Solde d'exécution cumulé :	18 821.96 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 : Néant

Résultat de fonctionnement à affecter :

⇒ Résultat de l'exercice :	59 839.43 €
⇒ Résultat antérieur :	212 315.39 €
⇒ Total à affecter :	272 154.82 €



11	Président
12	Vice-président
13	Maires adjoints
14	Secrétaires
15	Conseillers municipaux
16	Conseillers municipaux délégués
17	Conseillers municipaux suppléants
18	Conseillers municipaux élus suppléants
19	Conseillers municipaux élus suppléants
20	Conseillers municipaux élus suppléants
21	Conseillers municipaux élus suppléants

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 019-211911300-20230331-DCM2023020-DE



Affectation :

❶ Reste sur excédent d'investissement à reporter au BP 2023 : **18 821.96 €**

(Ligne 001 report à nouveau créditeur)

❷ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2023 : **272 154.82 €**

(Ligne 002 report à nouveau créditeur)

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de Ligniac, le 3 avril 2023

Membres	13
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 019-211911300-20230331-DCM2023020-DE

